

et dans laquelle brûlaient des troncs et des branches de sapin, dont la lueur rougeâtre prêtait une apparence fantastique aux objets environnants.

Schmitt posa les chandeliers sur la table, et approcha une chaise du feu.

— Asseyez-vous, dit-il, en se tournant vers Georges, qui regardait curieusement autour de lui. Dans cette vieille maison humide, les nuits sont toujours fraîches, et, même en été, un peu de feu fait du bien.

Il jeta une brassée de bois sur les charbons, les flammes pétillèrent, en s'élevant jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds.

Georges prit la chaise qui lui était si poliment offerte, tandis que Andréa Pescara se jetait sans façon sur un banc.

Schmitt se tourna vers la vieille femme, qui aidée du valet, préparait la table pour le souper.

— Où est ma nièce ? demanda-t-il.

— Dans sa chambre. Elle était là il n'y a que quelques minutes ; mais elle est partie en entendant sonner.

— Allez lui dire qu'un étranger, un Français, nous a fait l'honneur d'accepter notre hospitalité pour une nuit. Je désire qu'elle descende immédiatement.

La vieille servante jeta un coup d'œil sur Georges, qui causait avec l'Italien, murmura quelques mots à voix basse, et quitta l'appartement.

John, l'homme à tout faire, continua à dresser la table.

Après avoir étendu une nappe sur une partie de sa longueur, il arrangea des assiettes, des bouteilles et des verres pour quatre personnes, plaça les chandeliers au centre, et puis se retira pour réparer immédiatement suivi par la vieille femme. Tous deux portaient des plats de viande, résultat de la chasse du jour.

(A continuer.)



**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour les trois dernières Sections de la Voie; toutes trois dans la Province du Nouveau-Brunswick.

La Section No 21 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 20, un mille et trois quarts à l'Est de la Rivière Miramichi jusqu'à la Station No. 1,640, trois mille pieds à l'Ouest de la Rivière Kouchibouguacis, un parcours d'environ 25 milles.

La Section No. 22 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 21 jusqu'à la Station No. 1,180, à la traverse de la Rivière Bouctouche, un parcours d'environ 25 milles.

La Station No. 23 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 22 jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, à la Station de Moncton, un parcours d'environ 2 1/2 milles.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public que, ayant annulé le contrat pour la Section No. 10, ils sont prêts à recevoir de nouvelles Soumissions pour cette Section.

La Section No. 10 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend de la ligne centrale du Chemin l'Isle Chaplin, près du palais de Justice, à Newcastle, dans la direction de Bathurst, sur un parcours de 20 milles.

Les Soumissions pour la Section No. 10 seront basées sur les quantités spécifiées dans le mémoire des Travaux originellement dressé pour cette Section, et, en dressant le nouveau contrat, il sera fait sur le montant de la soumission acceptée une déduction équivalente au pourcentage de tous les travaux exécutés par les premiers Entrepreneurs, conformément au Rapport de l'Ingénieur-en-Chef.

Ces Contrats devront être parachevés le 1er jour de juillet 1872.

Les Plans et Profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires à Ottawa, Toronto, Québec, Rimouki, Dalhousie, Newcastle, Halifax et St. Jean, le et après le 15 Septembre prochain, et des Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer

Intercolonial et, marquées : " Soumissions, " seront reçues à leur Bureau à Ottawa jusqu'à Six Heures P. M., Mercredi, le 5me jour d'Octobre prochain.

Des Cautions pour l'exécution complète des Contrats devront signer la Soumission. Les noms et prénoms, la profession et l'adresse de chaque caution devront aussi être données.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Bureau des Commissaires du  
Chemin de Fer Intercolonial.  
Ottawa, 15 août 1870. Commissaires.



**AVIS AUX CONTRACTEURS**

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné comme suit : " Soumissions pour les Travaux du Canal Grenville, " seront reçues jusqu'à MERCREDI soir, le 31 AOUT courant, pour l'agrandissement d'environ 5 milles du Canal Grenville, et la construction de trois écluses.

L'ouvrage sera livré soit en entier, soit séparé en trois sections différentes, chacune embrassant une écluse.

Les plans et les spécifications peuvent être vus à ce bureau, ou au bureau du Canal, Lachine, et à Grenville, le et après Jeudi, le 19e jour du courant; où les plans de soumissions imprimés et autres informations pourront être obtenus.

Les signatures de deux personnes solvables et responsables, consentant à se porter cautions pour la due exécution du contrat doivent être attachées à chaque soumission.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,  
Ottawa, 13 août 1870.

**LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1870**

Ouvert au monde entier!

AURA lieu en la Cité de Montréal, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 13, 14, 15 et 16 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près de Mile-End.

Prix offerts.....\$12,000 à \$ 5,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le Département Agricole, devront NECESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 27 AOUT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 3 SEPTEMBRE, ainsi que pour les objets du Département Industriel.

N.B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs entrées aux dates spécifiées ci-haut, après lesquelles le Secrétaire les refusera infailiblement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemins de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

GEORGES LECLERE,  
Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 14 Juin 1870.